

MAIRIE DE VERSONNEX

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
du 03 JUILLET 2017 à 20 heures 30 en MAIRIE**

PRESENTS : J. DUBOUT - E. MARTIN - F. PERRET - C. CAMPO - P. HEIDELBERGER - S. FILOCHE (Adjoints) - JM. CHARREAU - N. BLOUQUY - R. MERLEAU - G. ROUMET - D. DEVISCOURT - B. BOULAGNON

ABSENTS EXCUSES : A. LECLERE - R. PERRET (procuration à F. PERRET) - JM. JOANNES (procuration à P. HEIDELBERGER) - E. HEDRICH (procuration à N. BLOUQUY) - C. LATHOUD

ABSENTS : P. CURCIO - B. DE BENOIST -

1 - Nomination du secrétaire de séance.

E. MARTIN est nommée secrétaire de séance.

2- Approbation du procès-verbal du 12 juin 2017

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

3 – Décision Modificative n° 1

Sur proposition du maire et après avis de la commission finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité, la décision modificative n° 1 et **AUTORISE** les inscriptions budgétaires suivantes :

Article	Intitulé	FONCTIONNEMENT - explications	DEPENSES	RECETTES
6811 (O42)	Dotations aux amortissements	Oubli d'intégration de frais d'études. On régularise pour amortir l'annuité 2017 restante	135,00	
7411	Dotation forfaitaire	BP : 242 244.00 € Notifié = 282 166.00 €		39 922,00
74121	Dotation solidarité rurale	BP : 0 € Notifié = 31 075.00 €		31 075,00
615231	Entretien de voiries	Reprise d'enrobés non prévus au BP	11 300,00	
O23	Virement à la section d'investissement	Pour les besoins d'investissement	59 562,00	
	TOTAL		70 997,00	70 997,00
		INVESTISSEMENT-explications	DEPENSES	RECETTES
O21	Virement de la section de fonctionnement	Pour les besoins d'investissement		59 562,00
2135	Installations générales	Install des 2 cuisines au Bois Brillon	12 400,00	
2151	Aménagement de voies publiques	Réalisation d'un trottoir rue du Stade	45 262,00	
2188	Autres immo. Corporelles	Achat de l'électroménager des 2 cuisines équipées	1 900,00	
28031 (O40)	Amortissement des frais d'études	Pour faire les écritures d'ordre ci-dessus		135,00
2313-213	Maison médicale	Pour l'équilibre	135,00	
2315-216	Chemin piéton route de Sauverny	Cette opération ne sera sans doute pas débutée cette année. On prélève pour les besoins de celle-ci-dessous Sauverny discute avec les riverains, ce qui prend du temps c'est pour cela que le projet est repoussé.	-68 100,00	
2315-220	Restructuration rue de l'Europe Tranche 1	BP : 110 000 €. Marché notifié = 133 141.80 € avec les trx supplémentaires. On prélève 40 000 € sur l'opération 221	40 000,00	

2315-221	Restructuration route de Villars Dame (descente)tranche 1	BP : 90 000 €. Marché notifié = 48 547.92 € avec les travaux supplémentaires.	-40 000,00	
2315-222	Restructuration route de Sauverny	Pour débiter l'opération conjointement avec Sauverny	68 100,00	
	TOTAL		59 697,00	59 697,00

Le maire précise que concernant l'opération 2315-216 « chemin piéton route de Sauverny », c'est Sauverny qui se charge de contacter les riverains. Cette action prend du temps, c'est la raison pour laquelle le projet a été repoussé. D.DEVISCOURT demande s'il reste des possibilités financières pour compléter les jeux. S. FILOCHE répond que les crédits ont en majorité été redistribués sur les opérations d'investissement en cours ou à venir, mais que la commission finances va quand même vérifier.

Le maire informe que M. SEGURET, propriétaire des murs de la pharmacie, ne souhaite plus vendre. Ce dernier ne s'est pas rendu au rendez-vous fixé chez le notaire. Il souhaite repenser à cette vente d'ici deux ans (date d'échéance du bail du locataire actuel). Nous attendons le courrier de sa part, nous signifiant sa décision. Il conviendra de rester attentifs pour pouvoir préempter le cas échéant.

D.DEVISCOURT demande si des containers poubelles enterrés sont prévus, rue de l'Europe. Le maire répond que c'est la CCPG qui doit s'en charger mais qu'à ce jour cette dernière n'a toujours pas donné suite aux implantations prévues aux Genévriers.

Il est signalé également que le passage piéton rue de l'Europe est régulièrement squatté par des véhicules qui s'y garent. JM. CHARREAU informe que le garde champêtre va faire le nécessaire, E. MARTIN ajoute qu'il serait important de matérialiser les places de parking devant les immeubles rue de l'Europe afin de discipliner les usagers.

A l'issue des échanges, le maire propose de passer au vote et précise qu'il convient de délibérer également pour la création de la nouvelle opération 2315-222 « restructuration Route de Sauverny » à inscrire au budget de l'exercice en cours.

Délibération : vote oui à l'unanimité pour décision modificative précitée et pour la création de l'opération 2315-222 à inscrire au budget de l'exercice en cours.

4 – Subventions à verser

Sur proposition de la commission finances, le maire demande au conseil de l'autoriser à verser les subventions suivantes à prélever sur les restes à ventiler de l'article 6574 du budget en cours :

- AGYM : 120 € pour 3 enfants de Versonnex
- ASVGS CROSS : 1300 €
- Sou des Ecoles : 1000 €

Délibération : vote oui à l'unanimité pour autoriser le maire à verser lesdites subventions

5 – Demande de contrat d'apprentissage pour une année

Le maire fait part au conseil d'une demande d'apprentissage au sein de l'école maternelle et garderie, pour une année (BAC PRO SAPAT – services aux personnes et aux Territoires).

Il s'agit d'un apprentissage classique, rémunéré, avec une répartition de fréquences de 15 jours à l'école et 15 jours sur site. La commission personnel a donné un avis favorable à cette demande. Mme Lydie JONVILLE, directrice de l'école maternelle a donné son accord pour accueillir la jeune fille au sein de l'établissement et Mme HUBERT Valérie a accepté la mission de maître de stage.

Délibération : oui à l'unanimité pour accepter cette demande d'apprentissage et autoriser le maire ou l'un de ses adjoints à signer tous documents administratifs et financiers liés à ce contrat.

6 - Informations du maire dans le cadre de sa délégation en date du 7/04/2014

Certificat administratif signé du maire pour apurement d'un trop perçu en salaire de 294 € pour un agent communal, suite à une erreur de la perception.

7 - Informations communautaires

Commission Eaux et Assainissement (F. PERRET)

Il est demandé aux communes d'inciter leurs concitoyens à une vigilance d'utilisation de l'eau (notamment pour les piscines et l'arrosage), afin de préserver les ressources en baisse des nappes phréatiques.

Divers

Le maire informe que concernant la compétence « offices de tourisme », la CCPG était partie initialement sur une gestion en mode associatif. Devant les difficultés de communication en la matière avec Divonne-les-Bains, il sera plutôt question de la création d'un EPCI qui aura son budget propre, ce qui allonge le délai de mise en place eu égard à la longueur de la procédure administrative qui en résulte. La répartition des frais financiers entre les communes sur lesquelles un office de tourisme était implanté et celles qui n'en n'ont pas, sera étudiée et gérée par la CLECT.

Le maire informe que C. BOUVIER a invité les maires des communes de Sauverny Grilly Vesancy et Veronnex pour évoquer les actions de la CCPG à mi-mandat. C. BOUVIER déplore que la CCPG n'arrive pas à mettre en place les budgets pour des projets qui ont été décidés et votés en conseil communautaire et incite les petites communes à se grouper pour que ces projets aboutissent. En effet, il est constaté que la CCPG se focalise davantage sur les projets des grosses communes, au détriment des petites.

8 - Commissions communalesA) Commission Urbanisme (P. HEIDELBERGER)

La commission a eu lieu le 22 juin. Il a été question notamment :

- Des contacts de nouveaux promoteurs sur le terrain proche de la mairie
- Du résultat du Tribunal en faveur de la commune concernant le litige Chagnard/commune
- De l'annonce à paraître pour le recrutement à mi-temps d'un instructeur du droit des sols et responsable des travaux, en remplacement de M. SYLLA
- Les travaux du PADD intercommunal avancent, nous devons rester vigilants.
- Les portions de parcelles communales grignotées par les propriétaires aux Roches, devraient être rachetées par ces derniers.

B) CCAS (E. MARTIN)

- Le voyage des aînés du 17 juin s'est très bien déroulé. Ont été organisés, une visite du Hameau du Bœuf et du musée à Romanèche, une dégustation de vins, une visite des jardins, des caves, du travail de vinification, etc...

C) Commission Scolaire (C. CAMPO)

- Les derniers conseils d'écoles élémentaire et maternelle ont eu lieu.
- Les enseignantes de la maternelle changent à la rentrée sauf Mesdames Lydie Chavez et Lydie Jonville.
- Un courrier (dont on attend la réponse) a été envoyé à l'inspection d'académie pour revenir à la semaine de 4 jours à la maternelle. A l'école élémentaire le système sur 5 jours fonctionne bien, il sera donc reconduit à la rentrée. Les enseignants et les parents seront consultés l'année prochaine pour recueillir leurs impressions sur ces deux formules.
- Le projet « Color Run » du Conseil Municipal des Jeunes a été annulé, faute d'organisation précise en amont. Il devrait être reporté en septembre.

D) Commission Environnement (JM. CHARREAU)

- Le projet de mare dans la forêt, d'environ 180 m², d'une profondeur de 0.50 m² est en cours. La commune amènera quelques cailloux à l'endroit le plus profond pour faire les caches pour les batraciens. La CCPG se propose de nous aider sur ce projet. Il est prévu de leur demander une pancarte explicative sur la faune et la flore du lieu.
- La journée « nettoyons la nature » aura lieu le dimanche 24 septembre, toujours en collaboration avec le magasin LECLERC.
- A ce jour, 3 familles cultivent les jardins partagés. Sur les 2 parcelles restantes, Eric PAUGET propose de planter des courges et d'en faire des soupes pour la journée de l'environnement ou de les proposer au sou des écoles pour les vendre. Une information sera faite en ce sens sur le prochain bulletin municipal.
- Le rucher pédagogique a pris un peu de retard en raison de la réponse de l'assurance de la mairie qui s'est fait attendre. Ce rucher servira pour les écoles, les activités TAP. Les ruches seront installées derrière le terrain de football.

- Une habitante de Versonnex a contacté la mairie pour :
 - Proposer l'installation d'une boîte à livres, en partenariat avec l'AGCR. L'idée serait de la situer près de la croix rouge. JM. CHARREAU lui a suggéré de se rapprocher de la responsable de la bibliothèque pour l'associer à ce projet.
 - Informer qu'elle a créé à Bois Chatton une formule appelée « mon petit voisinage » devenu « smiile » ; il s'agit, au sein d'un quartier, d'une sorte de monde de partages de services, de matériels, de savoir-faire, de covoiturage, de jardins partagés, de groupes de discussions. Il y a déjà de nombreux adeptes. Cette personne nous fera un article pour le prochain bulletin.
 - Informer qu'elle dispose d'un grand nombre de manuels scolaires, dictionnaires et autres, qui peut être mis à disposition soit de la Croix Rouge, soit d'une œuvre humanitaire.

E) Commission Travaux (J.DUBOUT)

- Il a été évoqué la possibilité d'éteindre certains éclairages autour de la salle Pierre Jaques, notamment sur le parking. Après renseignements pris auprès du prestataire, comme la ligne entière est pilotée par le même transfo, il n'est pas possible d'en éteindre qu'une partie ; il n'est, par conséquent, pas envisageable d'éteindre la route dans sa totalité. La solution proposée serait l'installation d'un boîtier à chaque point lumineux (100 €/boîtier). Ces boîtiers seraient programmables à l'année mais non modifiables au niveau des plages horaires. Une réflexion doit être menée sur ce projet et notamment sur la possibilité d'éteindre la nuit, sur l'ensemble ou une partie du village.
- Eclairage des deux impasses du nouveau lotissement « côté Zen ». Sur ces impasses, les candélabres sont à la charge de la copropriété. En revanche celui sur la rue du Stade reste à charge de la commune. Le problème réside dans le fait que l'installateur n'a posé qu'un disjoncteur pour l'ensemble. L'association des copropriétaires propose que la commune reprenne la totalité de l'éclairage du lotissement à sa charge. Cette disposition suivrait la logique de la reprise des éclairages des lotissements de la Pralet, du Petit et Grand Verger, inclus dans le plan d'éclairage du SIEA pour la rénovation et la réparation. Il suffit pour cela de délibérer, J. DUBOUT propose d'inscrire ce point à l'ordre du jour du conseil de septembre.

F) Commission Personnel (F. PERRET)

- Deux atsems ont été nommées stagiaires. Les autres contrats ont été reconduits.
- Les animateurs et agents des écoles ont été remerciés pour leur travail, par voie de note de service insérée dans les fiches de paie.
- Mme PANIS souhaite quitter ses fonctions définitivement au sein de la bibliothèque. E. HEDRICH reprendra la gestion du lieu, aidée par Marion, agent d'accueil.
- Le maire donne lecture au conseil de la lettre de démission pour le 31 août adressée par Mme PIERRE.

9 - Informations diverses

- Le maire propose de contacter les deux conseillers municipaux, absents depuis de nombreux mois, pour savoir s'ils souhaitent toujours faire partie du conseil.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le 4 septembre.

Séance levée à 22 h 09

Fait à Versonnex, le 16 août 2017

Le maire,
Jacques DUBOUT